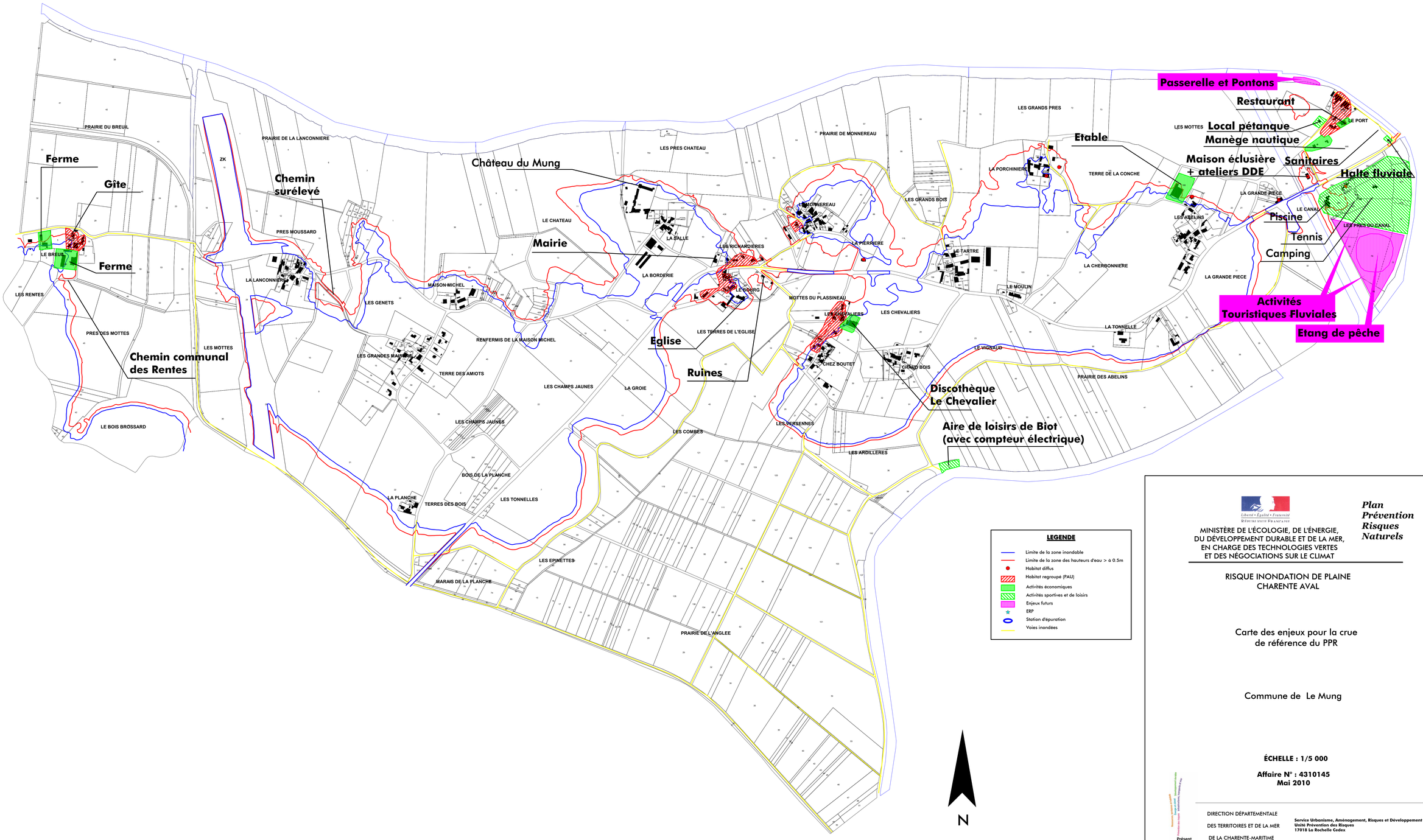

LEGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone des hauteurs d'eau > à 0.5m
- Habitat diffus
- Habitat regroupé (PAU)
- Activités économiques
- Activités sportives et de loisirs
- Enjeux futurs
- ERP
- Station d'épuration
- Voies inondées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Plan Prévention Risques Naturels

RISQUE INONDATION DE PLAINE
CHARENTE AVAL

Carte des enjeux pour la crue de référence du PPR

Commune de Le Mung

ÉCHELLE : 1/5 000

Affaire N° : 4310145
Mai 2010

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
Présent pour l'avenir

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA CHARENTE-MARITIME

Service Urbanisme, Aménagement, Risques et Développement Durable
Unité Prévention des Risques
17018 La Rochelle Cedex

SOGREAH